

C.C.A.S. DE SAINT PIERREVILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du C.C.A.S COMPTE RENDU

Séance du
24
Octobre
2013

L'an deux mille douze, le 24 octobre 2013 à 09 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale de la ville de Saint- Pierreville, légalement convoqué par son président, s'est réuni en séance ordinaire au C.C.A.S., sous la présidence de *Monsieur Bernard VIALLE* *Président du C.C.A.S.*

Etaient présents : M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Jean-Jacques NURY, M. Henri NURY, M. Francis VIALATTE,

Etaient excusés : M. André VERNET
M. Paul VIALLE

Etait absent : Mme Françoise BOUGY
Assistent : M. Henry HERDT, Directeur de l'EHPAD et du SSIAD,
Mlle PRUNARETY Laure, Secrétaire-Comptable

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du 17 septembre 2013.

➤ Délibération n°1 : Projet d'établissement EHPAD-SSIAD 2013/2018

L'Article. L. 313-12 I du code de l'action sociale et des familles dispose que les établissements assurant l'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) doivent passer une convention pluriannuelle avec le Président du Conseil Général et l'autorité compétente de l'Etat.

Cette convention a pour objet :

- de définir les conditions de fonctionnement de l'établissement tant au plan de la qualité et la prise en charge des personnes que sur le plan financier;

- de préciser les objectifs de prise en charge;
- de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs énoncés dans le cadre de chacune des sections tarifaires, définies dès la signature de la présente convention et au cours de chacun des exercices budgétaires jusqu'au terme de la convention;
- de fixer les modalités de l'évaluation.

Le Projet d'établissement constitue véritablement le document de référence pour l'application et le suivi de la présente convention.

Il contient les actions prioritaires afin de garantir à chaque résident un bon état de santé et la plus grande autonomie physique, psychique et sociale possible, des objectifs opérationnels y sont développés :

- Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance ;
- Droits et participation des résidents et des familles ;
- Cadre de vie, sécurité des résidents et gestion des risques ;
- Environnement de l'établissement (réseau, partenariat...);
- Projets de vie individualisés ;
- Organisation des soins ;
- Qualité du personnel intervenant auprès des personnes âgées.

Ce projet est établi pour une durée maximale de 5 ans après consultation du Conseil de la Vie Sociale (article L.311-8 du CASF), soit des années 2013 à 2018.

Il est le fruit du travail d'évaluation interne réalisée en 2012. Le projet fixe donc des objectifs d'amélioration de la démarche qualité à atteindre, lissés sur cette période de 5 années.

Après l'exposé de présentation du Directeur, et après en avoir pris connaissance individuellement,

le Conseil d'Administration du C.C.A.S de SAINT-PIERREVILLE, à l'unanimité des membres présents POUR : (B M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Jean-Jacques NURY, M. Henri NURY, M. Francis VIALATTE) adopte le projet d'établissement 2013-2018 pour l'EHPAD et le SSIAD les Myrtilles.

➤ Délibération n°2: Budget Prévisionnel de l'EHPAD Les Myrtilles pour l'année 2014

Le Directeur présente au Conseil d'Administration le budget prévisionnel 2014 de l'EHPAD les Myrtilles arrêtés comme suit :

Fonctionnement

Total des recettes et dépenses section Hébergement :	1 301 644.35€
Total des recettes et dépenses section Dépendance :	382 284.87€
Total des recettes et dépenses section Soins :	779 689.55€
 Total des recettes et des dépenses :	 2 463 618.77€

Investissements :

Total des recettes :	6 103 762.51€
Total des dépenses :	6 103 762.51€

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de SAINT-PIERREVILLE, à l'unanimité des membres présents POUR : (B M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Jean-Jacques NURY, M. Henri NURY, M. Francis VIALATTE) adopte le budget tel que ci-dessus.

➤ Délibération n°3: Budget Prévisionnel du S.S.I.A.D de Saint-Pierre-ville pour l'année 2014

Le Directeur présente au Conseil d'Administration le budget prévisionnel 2014 du S.S.I.A.D de Saint-Pierre-ville arrêté comme suit :

Fonctionnement

Total des recettes :	313 731.58€
Total des dépenses:	313 731.58€

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de SAINT-PIERREVILLE, à l'unanimité des membres présents POUR : (B M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Jean-Jacques NURY, M. Henri NURY, M. Francis VIALATTE) adopte le budget tel que ci-dessus.

➤ Délibération n°4 : Prix des repas 2014

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration le tarif suivant pour les repas :

Repas portés à domicile :

- 8.50

Cantine scolaire

- 3.40€

Invités des résidents :

- Midi : 10.50€

- Soir : 7.50€

Repas de fêtes (Jour de l'an, Pâques, Pentecôte, Noël)

- 11.00€

Repas fête familiale

- 7.50€

Repas du personnel :

- Midi : 4.40€
- Soir : 3.20€

Repas confectionnés pour autres structures :

- 5.50€ délibération du 24/10/2011

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de SAINT-PIERREVILLE, à l'unanimité des membres présents POUR : (B M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Jean-Jacques NURY, M. Henri NURY, M. Francis VIALATTE) adopte les tarifs ci-dessus.

- Délibération n°5 : AVENANT à la délibération du 27 juin 2013 au sujet du nouveau contrat de séjour. Présentation du nouveau contrat de séjour

Le Directeur, fait part aux membres du Conseil d'Administration, de la modification de l'article 4 du contrat de séjour de l'EHPAD Les Myrtilles « correspondant à la facturation lors du décès » :

- « La facturation de la chambre du résident s'arrête dès lors que ses effets personnels ont été retirés des lieux. Le tarif appliqué correspond au tarif hébergement complet déduction faite du tarif Restauration, du tarif Dépendance, ainsi que du Ticket Modérateur ».

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de SAINT-PIERREVILLE, à l'unanimité des membres présents POUR : (B M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Jean-Jacques NURY, M. Henri NURY, M. Francis VIALATTE) adopte l'avenant ci-dessus.

- Délibération n°6 : Intégration des crédits non reconductibles au BE 2014 Section SOINS

Le Directeur, fait part aux membres du Conseil d'Administration, du courrier de l'ARS du 18 septembre 2013 au sujet des crédits non reconductibles d'un montant de 4 200.00€ au titre de l'évaluation externe.

Ci-dessous la décision modificative du budget exécutoire de la section soins pour l'intégration de ces crédits non reconductibles :

07286 Code INSEE	EHPAD Résidence Les Myrtilles BUDGET FPA	DM n°6 2013
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DECISION MODIFICATIVE INTEGRATION CNR 4200€

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-6488 : @libelleGroupeSection (Chaîne)	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73511 : EHPAD-AM-Quota-part tarif. global ...	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 200.00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 200.00 €
Total EXPLOITATION	0.00 €	4 200.00 €	0.00 €	4 200.00 €
Total Général		4 200.00 €		4 200.00 €

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de SAINT-PIERREVILLE, à l'unanimité des membres présents POUR : (B M. Bernard VIALLE Président du C.C.A.S., Mme Suzanne CELERIEN, M. Louis CHALENCON, Mme Marie-Josèphe MAURE, M. Jean-Jacques NURY, M. Henri NURY, M. Francis VIALATTE) adopte la décision modificative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h30

Fait à Saint Pierreville, le 24 octobre 2013.

Les membres du Conseil d'Administration

Handwritten signatures of the council members, including names like 'Nury', 'Celeri', and 'Vialle'.

Le Président Bernard VIALLE

Handwritten signature of Bernard VIALLE, enclosed in a large oval.

